

Compte-rendu de la réunion de la **Commission environnement et transition écologique** tenue le 3 mai 2022 à 9 h, au 1000, chemin du Plan-Bouchard, Blainville.

Sont présents :
Mme Nicole Ruel, conseillère déléguée
M. Francis Allaire, conseiller délégué

Sont également présents :
Mme Annie Lévesque, directrice
Service de l'urbanisme et de l'aménagement durable du territoire
M. Éric Lépine, responsable de l'environnement
Service de l'urbanisme et de l'aménagement durable du territoire

1. OUVERTURE DE LA RÉUNION

Les conseillers délégués de la Commission déclarent la réunion ouverte.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est adopté tel que présenté.

3. APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA RÉUNION TENUE LE 29 MARS 2022

4. TABLEAU DE SUIVIS DES DOSSIERS

4.1 Cueillette des électroménagers froids

Les différentes options de cueillette des électroménagers froids ont été présentées à la direction générale. Les suggestions retenues restent à être confirmées.

4.2 Écocentre - Ouverture d'une ou plusieurs journées supplémentaires

Pour la période hivernale, du 15 novembre 2022 au 15 avril 2023, il a été statué que l'écocentre sera ouvert une journée de plus par semaine, soient les vendredis. Grâce à la compilation d'indicateurs de performance, la réalisation de ce projet pilote permettra de valider la pertinence du maintien de cette journée additionnelle au cours des années futures.

5. DÉMARCHE DE PROTECTION DES MILIEUX NATURELS

5.1 Détermination des secteurs d'intervention

En tout, 27 ha bénéficient présentement d'un statut de protection légale, sur un total de 5 500 ha. Présentation aux membres de la commission des secteurs ciblés pour la première phase d'intervention de protection des milieux naturels, afin qu'ils puissent également jouir d'un statut de protection légale. Cela ferait passer la superficie de milieux naturels protégés par un statut légal à environ 180 ha :

- Le boisé du Plan-Bouchard (46 ha);
- Le boisé des lacs Fauvel (70 ha);
- Le boisé du Parc Équestre (9 ha);
- Les ravins de Fontainebleau (19 ha);
- Le boisé du Parc Arthur-Bigras (8 ha);
- La tourbière nord-est (22 ha).

6. PROCHAINE RENCONTRE DE LA COMMISSION

Le mardi 31 mai 2022 à 9 h.

7. LEVÉE DE LA RÉUNION

Il est unanimement résolu de lever la rencontre à 9 h 55.

La conseillère déléguée,

Le conseiller délégué,

(S) NICOLE RUEL
NICOLE RUEL

(S) FRANCIS ALLAIRE
FRANCIS ALLAIRE